

LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du conseil de communauté du**29 septembre 2016**

L'an deux mille seize, le 29 septembre, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni « Hôtel de Ville d'ORLEANS Salle du Conseil Municipal ».

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,
Date de la convocation du Conseil de communauté : 22/09/2016

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER , Mme Marie-Odile CROSNIER

BOU : Mme Nicole WOJCIK

CHANTEAU : M. Jannick VIE , Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU (pouvoir à Mme Barthe-Cheneau jusqu'à 19 h 45 puis présent), Mme Valérie BARTHE-CHENEAU , M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON (à partir de 18 h 20)

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET , M. Philippe DESORMEAU , Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE , Mme Carole CANETTE (pouvoir à M. Chaillou jusqu'à 19 h 10 puis présente), M. Anthony DOMINGUES,

INGRE : M. Christian DUMAS , Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 50 puis pouvoir à M. Dumas), M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS , Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY (pouvoir à M. Thomas jusqu'à 18 h 40 puis présente)

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUT

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER (à partir de 18 h 30), Mme Sophie PALANT (à partir de 18 h 30 et jusqu'à 20 h 45), M. Hugues SAURY (jusqu'à 20 h 40 puis pouvoir à M. Belouet), M. Philippe BELOUET , M. Horace SONCY (à partir de 18 h 45)

ORLEANS : M. Olivier CARRE , M. Serge GROUARD (jusqu'à 21 h 10), Mme Béatrice ODUNLAMI M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN (jusqu'à 21 h 15 puis pouvoir à Mme Deschamps), M. Florent MONTILLOT (à partir de 19 h 10 et jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à Mme Hosri), Mme Martine ARSAC , M. François LAGARDE , M. Thomas RENAULT (jusqu'à 20 h 30 puis pouvoir à M. Pezet), Mme Martine HOSRI , M. Michel MARTIN (jusqu'à 21 h 50 puis pouvoir à M. Carré), Mme Martine GRIVOT , M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à Mme Sauvegrain jusqu'à 21 h 15), Mme Florence CARRE , Mme Alexandrine LECLERC (à partir de 18 h 20 et jusqu'à 20 h 10 et pouvoir à M. Barbier jusqu'à 18 h 20 et à partir de 20 h 10), M. Yann BAILLON (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à M. Lagarde), Mme Chantal DESCHAMPS , M. Philippe LELOUP (jusqu'à 21 h 10), Mme Muriel CHERADAME , M. François FOUSSIER , M. Philippe PEZET (pouvoir à Mme Grivot jusqu'à 18 h 25 puis présent), Mme Béatrice BARRUEL , Mme Niamé DIABIRA , Mme Aude DE QUATREBARBES, M. Philippe BARBIER , M. Jean-Luc POISSON, M. Michel BRARD (jusqu'à 20 h 10), Mme Hayette ET TOUMI (jusqu'à 19 h 15), M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 20 h 10), M. Philippe LECOQ , Mme Arlette FOURCADE (jusqu'à 20 h 25), M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD , Mme Jeanne GENET (jusqu'à 20 h 05 puis pouvoir à M. Touchard)

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX (jusqu'à 21 h 10 puis pouvoir à Mme Soreau), Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET (jusqu'à 21 h 50), Mme Marie-Philippe LUBET (jusqu'à 21 h 50), M. Jérôme RICHARD (à partir de 19 h 15 et jusqu'à 21 h 50)

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT , Mme Valérie FRANCOIS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ORLÉANS VAL DE LOIRE

ESPACE SAINT MARC - 5, PLACE DU 6 JUIN 1944 - CS 95801 - 45058 ORLÉANS CEDEX 1 - Tél. 02 38 78 75 75



SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE (jusqu'à 20 h 45), Mme Colette MARTIN-CHABBERT , M. Bruno MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET (pouvoir à M. Thiberge jusqu'à 18 h 40 puis présente), M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU (jusqu'à 21 h 45), Mme Véronique DESNOUES , M. Marceau VILLARET , Mme Annie CHARTON

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS , Mme Murielle CHEVRIER (jusqu'à 20 h 45), Mme Françoise GRIVOTET

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN , Mme Chantal MORIO

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN , M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS , M. Laurent LHOMME (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à M. Leloup jusqu'à 21 h 10)

SEMOY : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHECY : Mme Virginie BAULINET donne pouvoir à M. Jean-Vincent VALLIES , M. Rémy RABILLARD donne pouvoir à Mme Nicole WOJCIK

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Sophie LOISEAU donne pouvoir à M. Philippe DESORMEAU

MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE donne pouvoir à M. Eric ARCHENAUULT

ORLEANS : Mme Stéphanie ANTON donne pouvoir à Mme Aude DE QUATREBARBES, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA donne pouvoir à M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 20 h 10)

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Pascal LAVAL donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

OLIVET : Mme Fabienne D'ILLIERS

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 95
Nombre de délégués en exercice 95
Quorum 48

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Evolution institutionnelle de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Adoption du pacte de gouvernance et de confiance métropolitain.

Le Conseil de Communauté :

- a adopté le pacte de gouvernance et de confiance métropolitain,
- a autorisé Monsieur le Président à solliciter les maires afin que les conseils municipaux des 22 communes puissent procéder à l'adoption du pacte de gouvernance et de confiance métropolitain.

AD 02 - Evolution institutionnelle de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Vœu pour l'acquisition du statut de Métropole.

Le Conseil de Communauté :

- a adopté le vœu relatif à l'obtention du statut de Métropole dès que la loi le permettra ;
- a autorisé Monsieur le Président à solliciter les maires afin que les conseils municipaux des 22 communes adoptent dès à présent le vœu relatif à l'obtention du statut de Métropole dès que la loi le permettra.



AD 03 - Vie institutionnelle - Statuts de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Transfert de nouvelles compétences en vue de la transformation en communauté urbaine et en métropole - Approbation - Demande de modification - Saisine des communes membres et du préfet.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le transfert des compétences au 31 décembre 2016 permettant la transformation de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire en communauté urbaine et ultérieurement en métropole sous réserve d'une évolution favorable de la législation, ainsi que la modification des statuts correspondante,
- a délégué Monsieur le Président pour solliciter les maires des communes membres, afin qu'ils invitent leur conseil municipal à se prononcer sur ce point,
- a délégué Monsieur le Président pour solliciter le préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, afin qu'il prenne un arrêté portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire concernant les compétences exercées.

AD 04 - Vie institutionnelle - Transformation de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire en communauté urbaine - Décision de principe - Approbation du projet de statuts - Choix de la dénomination - Saisine des communes membres et du préfet.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la transformation de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire en communauté urbaine à la date du 1^{er} janvier 2017,
- a approuvé la dénomination de la communauté urbaine consistant en « Orléans Métropole »,
- a approuvé le projet de statuts correspondant,
- a délégué Monsieur le Président pour solliciter les maires des communes membres, afin qu'ils invitent leur conseil municipal à se prononcer sur ces points,
- a délégué Monsieur le Président pour solliciter le préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret, afin qu'il prenne un arrêté portant transformation de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire en communauté urbaine à la date du 1^{er} janvier 2017.

AD 05 - Vie institutionnelle – Compétence « création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » – Approbation de la liste des zones communales à transférer.

Le conseil de communauté a approuvé la liste des ZAE communales à transférer dans le cadre de la compétence obligatoire exclusive « création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

AD 06 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 15 septembre 2016 sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 15 septembre 2016 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 07 - Assemblées délibérantes - Compte rendu des décisions prises et des marchés passés par le président sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par le conseil de communauté en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.



AD 08 - Assemblées délibérantes - Modifications dans la composition de commissions thématiques.

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation de nouveaux membres des commissions Emploi et Ville et Habitat,
- a désigné M. ESTEBAN François membre de la commission Emploi en remplacement de M. PONSIGNON Florent et M. Jean-Michel GARIBAL membre de la commission Ville et Habitat en remplacement de M. Gilbert MAROIS,
- a modifié en ce sens les délibérations n° 4789 du conseil de communauté du 15 mai 2014 modifiée et n° 5520 du 24 septembre 2015 modifiée relatives à la composition des commissions thématiques de la communauté d'agglomération.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Finances - Instauration de la taxe de séjour - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a décidé d'instituer la taxe de séjour sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2017,
- a décidé d'assujettir les natures d'hébergements suivantes à la taxe de séjour « au réel » : palaces, hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme; villages de vacances, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-cars et parcs de stationnement touristiques, terrains de camping, terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air; ports de plaisance,
- a décidé de percevoir la taxe de séjour du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus,
- a décidé de fixer le tarif ainsi que suit :

Catégories d'hébergement	Tarif à compter du 01 01 17 €/nuitée
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles	3,00 €
Hôtels de tourisme et hébergements 4 étoiles	2,30 €
Hôtels de tourisme et hébergements 3 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme et hébergements 2 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme et hébergements 1 étoile	0,80 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,80 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement et quel que soit le montant du loyer	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €



FMG 02 - Finances - SA HLM France Loire - Acquisition en VEFA de 2 logements individuels situés rue du Grand Bourgneuf, lotissement "Clos du Bourg" à Chécy - Garantie d'un emprunt de 336 200 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 168 100 €, représentant 50 % d'un prêt de 336 200 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 03 - Finances - SA HLM France Loire - Réhabilitation de 105 logements de la "Résidence Rive de Loire" situés 2/4/6 place Konrad Adenauer et 4/6/8 place Louis Armand à Orléans - Garantie d'un emprunt de 83 200 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a procédé au retrait de la délibération n°5873 du Conseil de communauté du 16 juin 2016,
- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 41 600 €, représentant 50 % d'un prêt de 83 200 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 04 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Construction de 6 logements collectifs situés rue du Docteur Guy Civil, Clos de la Fontaine II à Orléans - Garantie d'un emprunt de 1 009 270 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a procédé au retrait de la délibération n°5934 du Conseil de communauté du 7 juillet 2016,
- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 504 635 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 009 270 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 05 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Réhabilitation de 213 logements de l'ensemble immobilier Les Genêts à Orléans - Garantie d'un emprunt de 1 435 374 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a procédé au retrait de la délibération n°5935 du Conseil de communauté du 7 juillet 2016,
- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 717 687 €, représentant 50 % d'un prêt PAM de 1 435 374 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des



dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 06 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Réhabilitation de 209 logements de l'ensemble immobilier Les Genêts à Orléans - Garantie d'un emprunt de 667 774 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a procédé au retrait de la délibération n°5936 du Conseil de communauté du 7 juillet 2016,

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 333 887 €, représentant 50 % d'un prêt PAM de 667 774 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 07 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Construction de 3 logements individuels situés rue Basse, lotissement "Le Petit Beauthier" à Saint Cyr en Val - Garantie d'un emprunt de 458 194 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a procédé au retrait de la délibération n°5937 du Conseil de communauté du 7 juillet 2016,

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 229 097 €, représentant 50 % d'un prêt de 458 194 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 08 - Systèmes d'information - Construction d'un réseau informatique communautaire - Raccordement de la mairie de Saint-Denis-en-Val par faisceau hertzien - Financement des travaux - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Denis-en-Val.

Le conseil de communauté:

- a approuvé la convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Denis-en-Val, ayant pour objet le financement des travaux de raccordement de la mairie au réseau communautaire par faisceau hertzien, pour un montant de 8 389,11 € H.T. ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention ;



FMG 09 - Systèmes d'information - Construction du réseau informatique communautaire - Raccordement de la mairie de Semoy par faisceau hertzien - Financement des travaux - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune de Semoy.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention d'offre de concours à passer avec la commune de Semoy, ayant pour objet le financement des travaux de raccordement de la mairie au réseau communautaire par faisceau hertzien, pour un montant de 8 603,12 € H.T. ;

- a autorisé le président à signer ladite convention ;

FMG 10 - Systèmes d'information - Construction du réseau informatique communautaire - Raccordement de la mairie de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin par faisceau hertzien - Financement des travaux - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, ayant pour objet le financement des travaux de raccordement de la mairie au réseau communautaire par faisceau hertzien, pour un montant de 8 607,32 € H.T. ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention ;

FMG 11 - Systèmes d'information - Artère de télécommunication par fibre optique de la ligne B du tramway - Raccordement de la mairie de Saint-Jean-de-Braye - Financement des travaux - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Jean-de-Braye.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention d'offre de concours à passer avec la commune de Saint-Jean-de-Braye, ayant pour objet le financement des travaux de raccordement de la mairie à l'artère de télécommunication « multitubulaire » par fibre optique de la ligne B du tramway, pour un montant de 6 166,02 € H.T. ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention ;

FMG 12 - Systèmes d'information - Artère de télécommunication par fibre optique de la ligne A du tramway - Raccordement de la mairie de Fleury-les-Aubrais - Financement des travaux - Approbation d'une convention d'offre de concours à passer avec la commune de Fleury-les-Aubrais.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention d'offre de concours à passer avec la commune de Fleury-les-Aubrais, ayant pour objet le financement des travaux de raccordement de la mairie à l'artère de télécommunication « multitubulaire » par fibre optique de la ligne A du tramway, pour un montant de 24 679,02 € H.T. ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention ;

FMG 13 - Systèmes d'information - Transfert à titre gratuit par la commune d'Orléans de licences informatiques au profit de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le transfert des licences informatiques, au profit de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, à titre gratuit et dont la liste figure en annexe de la présente délibération et a constaté les écritures comptables d'inventaire.



TERRITOIRES DURABLES

TD 01 - Territoires Durables – Entretien du canal d'Orléans - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec l'Etat.

Le conseil de communauté a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un accord-cadre pour la réalisation de travaux de curage et d'élimination de la jussie dans le canal d'Orléans – bief d'Orléans à conclure entre la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et l'Etat et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

TD 02 - Territoires durables – Actions en faveur de l'environnement et de la préservation des ressources - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat à passer avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Loiret, ayant pour objet de définir les actions et modalités d'un partenariat en faveur de l'environnement et de la préservation des ressources et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

TD 03 - Territoires durables - Déploiement du programme Civigas - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec Gaz Réseau Distribution France (GRDF) et Unis-Cité.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat à passer avec GRDF et Unis-Cité visant à déployer le programme dénommé Civigas ayant notamment pour objet de prodiguer des conseils en faveur de la sécurité des conditions d'utilisation du gaz et également de la maîtrise de l'énergie et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

TD 04) Territoires durables - Avis de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire - Avis sur le projet de PLU arrêté sur la commune de Saran

Le conseil de communauté a donné un avis favorable à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saran.

GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION

GPE 01 - Financement de projets par l'Union européenne - Participation au programme INTERREG "BE-GOOD - Building an Ecosystem to Generate Opportunities in Open Data" - Approbation d'un accord de partenariat à passer avec le ministère des transports des Pays-Bas.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'accord de partenariat formalisant les rôles et les obligations des parties ainsi que les aspects financiers du programme Interreg « BE-GOOD - Building an Ecosystem to Generate Opportunities in Open Data »,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit accord et tout document afférent,
- a autorisé Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Union européenne.

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

Intervention de Monsieur le Président sur la fermeture du site d'HITACHI à Ardon en précisant notamment que des échanges et réunions étaient en cours avec l'Etat et les dirigeants.

AE 01 - Aménagement économique - Commune d'Olivet – Mise en place d'une signalétique sur les parcs d'activités des Aulnaies et Provinces – Attribution d'un fonds de concours - Approbation d'une convention à passer avec la commune d'Olivet.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la commune d'Olivet pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 10 000 € ayant pour objet de participer aux travaux mise en place d'une signalétique sur les parcs d'activités des Aulnaies et Provinces et a autorisé Monsieur le Président à signer la dite convention.



AE 02 - Aménagement économique – Commune de Saint-Cyr-en-Val – Parc d'activités de la Saussaye – Approbation du programme d'actions 2016 du contrat-cadre de parc 2015-2016 passé avec la commune de Saint-Cyr-en-Val et l'association de parc AIRPOS.

Le conseil de communauté a approuvé le programme d'actions du contrat-cadre du parc d'activités de la Saussaye passé entre la communauté d'agglomération, la commune de Saint-Cyr-en-Val et l'association AIRPOS, ayant pour objet de contractualiser les actions conjointes au titre de l'année 2016.

AE 03 - Aménagement économique – Commune de Fleury-les-Aubrais – ZAC « Les Foulons » - Clôture de la convention publique d'aménagement passée avec la SEMDO – Dossier de clôture et arrêté des comptes – Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le dossier de clôture de la convention publique d'aménagement passée avec la SEMDO pour l'aménagement de la ZAC des Foulons sur le territoire de la commune de Fleury-les-Aubrais,
- a approuvé l'arrêté des comptes de l'opération à hauteur de 32 337,12 €.

VILLE ET HABITAT

VH 01 - Gens du voyage - Gestion en régie des aires d'accueil - Rapport d'activité 2015.

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activité 2015 de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

VH 02 - Habitat-Logement – Financement du logement locatif public – Règlement des aides (2017-2021) - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le règlement des aides communautaires 2017-2021 destinées aux opérations de logement locatif public financées dans le cadre de la programmation annuelle des aides aux logements ainsi qu'aux opérations éligibles et retenues, de réhabilitation du parc locatif social.

VH 03 - Habitat-Logement – Délégation de compétence pour l'attribution et la notification aux bénéficiaires des aides à la pierre – Gestion des aides à l'habitat privé – Convention passée avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) pour la période 2016-2021 – Programmation complémentaire - Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé signée avec l'Anah relatif à la programmation complémentaire 2016 des crédits délégués Anah et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant, ainsi que tout avenant à venir relatif à la programmation complémentaire 2016.

VH 04 - Habitat-Logement – Quartiers prioritaires – Approbation de conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs sociaux concernés (Les Résidences de l'Orléanais, Nouveau Logis Centre Limousin et Scalis) dans les communes de Fleury les Aubrais et Saint Jean de Braye.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Les Résidences de l'Orléanais, la commune de Fleury-les-Aubrais, l'Etat et la communauté d'agglomération ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du dit bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier du Clos de la Grande Salle,
- a approuvé la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Nouveau Logis Centre Limousin, la commune de Saint-Jean-de-Braye, l'Etat et la communauté d'agglomération ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du dit bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à son patrimoine sur le quartier du Pont Bordeau,



- a approuvé la convention d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à passer entre Scalis, la commune de Saint Jean de Braye, l'Etat et la communauté d'agglomération ayant pour objet de renforcer les moyens de gestion de droit commun du dit bailleur et de mettre en œuvre des actions spécifiques liées à leurs patrimoines sur le quartier du Pont Bordeaux,

- a autorisé Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

MOBILITE

MOB 01 - Mobilité - Motion en faveur du scénario Ouest, variante Roanne du projet de liaison LGV Paris – Orléans – Clermont – Lyon - Approbation.

Le Conseil de Communauté a demandé:

- à rencontrer le nouveau Préfet coordonnateur du projet,
- une rencontre à brève échéance entre le Premier Ministre et l'association TGV Grand Centre Auvergne, dont l'Agglo est membre,
- la reprise de la concertation avec un calendrier précis de rencontres avec tous les acteurs concernés,
- à être associé à la réflexion qui sera menée,
- la création d'un comité ad hoc pour appréhender les différents éléments du projet et les nouveaux résultats de la contre-expertise,
- qu'une réflexion soit ouverte sur les aménagements à opérer quant au devenir des trains d'équilibre du territoire et des trains express régionaux et que soit engagé le traitement prioritaire des travaux (modernisation et électrification) des lignes complémentaires aux LGV (notamment le traitement prioritaire des travaux d'électrification de la ligne Bourges – Montluçon) et la modernisation des voies et du matériel roulant de la ligne POLT afin de permettre l'amélioration des dessertes et l'irrigation de tous les territoires.

MOB 02 - Mobilité – Délégation de service public des transports publics urbains - Convention passée avec la société Kéolis Orléans Val de Loire – Evolution du périmètre et prestation complémentaire - Passation d'un avenant n° 5.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 5 relatif à l'intégration du service Vélo'+ à la convention de délégation de service public pour la gestion des transports publics urbains et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant à la convention de délégation de service public pour la gestion des transports publics urbains.

MOB 03 - Mobilité - Exploitation du réseau de transports urbains - Délégation de service public - Rapport d'activité annuel 2015 produit par le délégataire Keolis Orléans Val de Loire.

Le conseil de communauté a pris acte, au titre de la convention de délégation de service public pour l'exploitation des transports urbains, du rapport du délégataire Keolis Orléans Val de Loire pour l'exercice 2015.

MOB 04 - Mobilité - Commission intercommunale pour l'accessibilité - Rapport d'activité de l'exercice 2015 - Volet service de transports publics urbains.

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activité de la commission intercommunale pour l'accessibilité (volet de service de transports publics urbains) relatif à l'exercice 2015.

MOB 05 - Mobilité – Schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée du service de transport – Mise à jour - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la mise à jour du schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (SD'AP) du réseau de transport urbain ayant pour objet de lister les points d'arrêts prioritaires pour lesquels des dérogations seront sollicitées et justifier ces impossibilités techniques avérées (ITA), et d'exposer plus précisément les mesures de substitution envisagées en cas d'ITA.



MOB 06 - Mobilité – Attribution d'une subvention à l'association Collectif handicap visuel - Acquisition et distribution de télécommandes pour les personnes déficientes visuelles – Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec le Collectif Handicap Visuel ayant pour objet de soutenir l'association pour la distribution, aux habitants de l'agglomération déficients visuels, de télécommandes universelles aidant aux déplacements sur l'espace public ;
- a approuvé le versement d'une subvention de 6 000 € à l'association Collectif Handicap Visuel et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

MOB 07 - Mobilité – Commune de Fleury-les-Aubrais - Gare des Aubrais - Travaux de mise en accessibilité des quais - Convention de financement passée entre la SNCF Réseau et l'Etat - Intégration au dispositif - Approbation d'un avenant n°1.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention relative aux travaux de mise en accessibilité des quais de la gare des Aubrais à passer avec SNCF Réseau et l'Etat ayant pour objet d'intégrer la communauté d'agglomération au dispositif et de fixer la nouvelle participation financière des parties ;
- a approuvé le versement d'une subvention de 121 000 € à SNCF Réseau et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant à la convention.

MOB 08 - Mobilité – Commune de Fleury-les-Aubrais – Gestion du parc de stationnement de la gare SNCF – Délégation de service public – Rapport d'activité annuel 2015 produit par le délégataire Orléans Gestion.

Le conseil de communauté a pris acte, au titre de la convention de délégation de service public du parking de la gare de Fleury-les-Aubrais, du rapport d'activité du délégataire Orléans Gestion pour l'exercice 2015.

MOB 09 - Mobilité – Délégation de service public – Parking de la gare SNCF de Fleury-les-Aubrais – Mise à jour du règlement intérieur – Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la mise à jour du règlement intérieur du parking de la gare SNCF de Fleury-les-Aubrais.

MOB 10 - Mobilité – Aménagement d'un arrêt de bus sur le site « IKEA Orléans Ardon » – Approbation d'une convention à passer avec les sociétés IKEA Développement et Meubles IKEA France.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de travaux, de gestion et d'entretien de la voie d'accès et de l'arrêt de bus sur le site du magasin IKEA d'Orléans-Ardon et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

MOB 11 - Mobilité – Observatoire régional des transports (ORT) - Approbation d'une convention-cadre de partenariat.

Le conseil de communauté a approuvé la convention-cadre de partenariat à passer avec l'observatoire régional des transports de la région Centre et les partenaires membres, ayant pour objet l'échange de données et d'expériences relatif au secteur des transports et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

EMPLOI

EMP 01 - Emploi – Aide aux associations d'insertion et organismes de formation - Attribution de subventions d'investissements - Approbation de conventions d'équipement.

Le conseil de communauté :



- a approuvé l'attribution des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	Rappel subvention d'équipement accordée 2015	Coût total opération 2016	AUTRES FINANCEMENTS anticipés pour 2016	Subvention demandée à l'Agglo en 2016	Montant subvention Agglo proposé en 2016
C2B : acquisition d'un tableau de bord interactif qui servira notamment dans l'animation de l'atelier "cartographions nos déplacements", et de son équipement mallette de transport, logiciel et portable.	0 €	4 518 €	Fonds propres	4 518 €	3 600 €
AMIDON 45 : acquisition d'un équipement de caisse et de suivi d'exploitation et de clients	800 €	19 000 €	DIRECCTE Conseil départemental 45 Fonds propres	5 500 €	5 500 €
Domicile Services : acquisition d'un véhicule pour améliorer le service auprès des clients "espaces verts" (possibilité de déposer en déchèterie) ainsi que l'acquisition d'un logiciel de suivi.	0 €	21 760 €	Fonds propres	17 405 €	15 000 €
TOTAL	800 €	45 278 €	-	27 423 €	24 100 €

- a approuvé les conventions et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement - Lac de l'Orée de Sologne - Approbation d'un protocole d'accord définissant les servitudes et les charges d'entretien entre la commune d'Orléans, la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et l'association syndicale libre (ASL) des copropriétaires du lotissement de l'Orée de Sologne.

Le conseil de communauté a approuvé le protocole d'accord à passer avec la commune d'Orléans et l'ASL des copropriétaires du lotissement de l'Orée de Sologne, définissant les servitudes et les charges d'entretien du lac pour chacune des parties et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

GESTION DES DECHETS

GD 01 - Gestion des déchets - Collecte et valorisation des textiles, linges de maison et chaussures - Mise en place d'une filière pérenne - Approbation d'une convention à passer avec TREMLIN.

Le conseil de communauté a approuvé la convention ayant pour objet la mise en place d'une filière pérenne de collecte et valorisation des textiles, linges et chaussures usagés à passer avec le TREMLIN et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources Humaines - Mise en œuvre de formation - Convention de partenariat à passer avec le Centre National de la Fonction publique Territoriale (CNFPT) - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat à conclure entre la Communauté d'agglomération Val de Loire, la Ville d'Orléans et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale au titre de l'année 2016.



RH 02 - Ressources humaines - Mise à disposition individuelle d'un agent auprès de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans (ESAD) - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans (ESAD), ayant pour objet de mettre à sa disposition Mme Patricia PUJOL à hauteur de 90% de son temps de travail, pour un montant estimatif annuel de recette de :
 - sur 2016 : 25 200 €
 - sur 2017 : 77 173,66 €
- a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.

RH 03 - Mise à disposition individuelle d'un agent de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin auprès de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin ayant pour objet de mettre à disposition Monsieur Arnaud CONRAD à hauteur de 48,31 % de son temps de travail et prévues dans la convention, pour un montant estimatif de la période de 2 820 €,
- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait à Orléans, le

06 OCT. 2016

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.